

INFORMATIONS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE REMERING LÈS PUTTELANGE

Toute l'équipe municipale vous souhaite de belles vacances d'été 2023 !

CAPFUN

12 mai 2023 ?

C'est la date de l'ouverture du Palais de Gaufrette ! Le camping géré par la Société Familiale CAPFUN reprend du service pour une nouvelle saison estivale, et ce jusqu'au 3 septembre inclus.

Voici les informations concernant cette nouvelle saison été 2023 :

* La période « Hors saison » : du 12 mai au 29 juin 2023 et « Pleine saison » : du 30 juin au 3 septembre 2023

* Accès pour les habitants du village : un accord a été convenu entre la commune et CAPFUN pour que les résidents de Rémering-lès-Puttelange puissent bénéficier d'un accès (sous conditions), aux piscines et au restaurant. Le gestionnaire, pourra à tout moment, en cas de besoin ou en cas de non-respect des règles mises en place en interdire ou en limiter l'accès.



- Conditions d'accès aux espaces aquatiques :
 - Enfants (jusqu'à 13 ans) accompagnés par des parents ou grands-parents habitant le village (2 enfants maximum par adulte accompagnant)
 - Horaires de 14h à 18h
 - Tarif par adulte accompagnant : 4 €, gratuit pour les enfants
 - 20 personnes maximum (accompagnants et enfants) par après-midi
 - Inscription obligatoire au bureau du camping le mardi (Nouveauté : plus besoin de réserver pour la semaine d'après, mais pour les 7 jours suivants)
 - « Hors saison » tous les jours, en « Pleine saison » du lundi au vendredi
 - Les enfants du périscolaire-centre de loisirs auront à nouveau accès gratuitement plusieurs fois durant la saison.
- Le restaurant : Un nouveau gérant a pris ses fonctions, et vous accueillera tous les jours midi et soir « hors saison ». Pendant la pleine saison, il ne sera plus possible d'aller déjeuner ou diner, le restaurant est réservé aux vacanciers. Cependant, il sera toujours possible de s'attabler pour déguster une glace ou une gaufre en dehors des repas. Quant aux spectacles et animations, ils sont bien sûr réservés aux vacanciers.

* Sécurité du site :

- La barrière sera à nouveau mise en place pendant l'ouverture du camping. L'arrêté municipal pris par le Maire permet de faire ralentir les voitures et ainsi protéger les vacanciers du camping et surtout les enfants.
- Une société de gardiennage est employée pour assurer la sécurité et pour gérer les flux des personnes.

* Stationnement : Les grands parkings « à étages », 50 mètres à droite avant le camping permettent de se garer pour aller se promener, faire le tour de l'étang ou pêcher.

* Animations musicales en soirée :

Un arrêté concernant ces animations musicales a été pris en 2022 en autorisant les manifestations sonorisées en juillet/août jusqu'à 23h. CAPFUN prend l'engagement de ne pas dépasser cet horaire. Les animations auront lieu de 21h à 23h comme l'année dernière.

Don du sang

Les réserves sont faibles durant la période estivale, alors n'hésitez pas... c'est un geste solidaire et citoyen !

Les prochaines dates en 2023 : Lundi 5 juin – lundi 7 août – lundi 16 octobre.

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

ou sur l'appli
Don de sang



Festival les Z'Etangs d'Art

L'édition 2023 est validée !

Le festival les Z'Etangs d'Art est de retour avec une programmation fort sympathique qui sera bientôt dévoilée.

Quelques infos : 14 rendez-vous en juillet et en août, 5 communes participantes : Holving, Puttelange-aux-Lacs, Rémering-lès-Puttelange, les villages initiateurs avec Neufgrange pour la 3^e fois et Grosblierstroff pour la 2^e fois. Budget de 30.000 euros. Projet porté par les 3 Foyers Ruraux de Holving, Puttelange-aux-Lacs et Rémering-lès-Puttelange en partenariat avec les municipalités. Le lancement de cette saison se fera à Puttelange-aux-Lacs le samedi 24 juin 2023. Programme disponible à partir de mi-juin en Mairie et distribué dans les boîtes aux lettres.



Feux de forêt et de végétation

Chaque été, nos espaces naturels sont en effet durement touchés par les feux de forêt et de végétation. 90% de ces feux sont d'origine humaine dont la moitié due à une imprudence.

Par des gestes simples, il est pourtant possible de réduire considérablement ce risque de départ de feu :

- en ne faisant pas de barbecue ou de feu à proximité de végétaux,
- en ne jetant pas ses mégots en forêt, par terre ou par la fenêtre d'une voiture,
- en n'utilisant pas d'outils susceptibles de provoquer des étincelles (meuleuse, disqueuse, débroussailluse, poste de soudure...). Lorsque ces travaux ne peuvent être différés, il convient de privilégier les heures les plus fraîches de la journée pour les réaliser en minimisant les risques,
- en ne stockant pas de combustibles près des habitations (bois de chauffage, peintures, solvants, citernes de fuel ou de gaz),
- en prévenant le 18, le 112 ou le 114 (appel d'urgence pour les sourds et malentendants) si vous êtes témoin d'un incendie
- en vous mettant à l'abri dans un logement en attendant les secours.

Ces comportements simples à adopter peuvent sauver des vies, éviter la destruction de bâtiments et protéger les espèces végétales et animales et notre environnement.



Circulation sur la Darschheck

Pour rappel, la circulation sur la Darschheck (petite route devenue également une piste cyclable entre Rémering et Puttelange) est interdite aux voitures les dimanches et les jours fériés. De plus, la circulation est limitée à 30 km/h.

Bruits de voisinage (Rappel arrêté n°14/2010)

Les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, à l'intérieur comme à l'extérieur des habitations, et notamment l'usage d'engins à moteur et les coups répétés, ne peuvent être effectués que de 8 à 19 heures (20H du 1er juin au 30 septembre) les jours ouvrables, et de 10 à 12 heures les dimanches et jours fériés. Les outils et appareils utilisés doivent être conformes aux normes en vigueur.

Si vous faites occasionnellement une petite fête chez vous, prévenez vos voisins qu'il y aura un peu plus de bruit que d'habitude après 20H00. Dans tous les cas, stoppez toutes nuisances sonores avant minuit.

Merci d'y veiller car vous risquez d'être verbalisés par la gendarmerie.



**BRUITS
de voisinage**

Tous responsables
Tous concernés



Feux de déchets

Par arrêté préfectoral en date du 22 juillet 2016, il y a une interdiction générale de brûlage à l'air libre des déchets végétaux et autres déchets, sur l'ensemble du territoire de la Moselle. Nous appelons au civisme de toute la population. Pour préserver notre planète, limiter la pollution, des solutions existent : la déchetterie à SARRALBE, le compostage, le broyage ...

Le stationnement des voitures

Nous vous rappelons :

- Qu'il est interdit de stationner sa voiture sur les trottoirs, encore moins aux abords de l'école et sur les passages piétons.
- Pendant les jours de classe, les places devant le bâtiment scolaire sont réservées prioritairement aux parents ramenant ou venant chercher un enfant.
- Que lors des offices religieux il en va de même, les deux grands parkings (derrière l'église et en face de la mairie) sont à utiliser

Nous en appelons à la responsabilité de chacun.

Il a été demandé aux forces de l'ordre d'avoir une attitude plus répressive vis-à-vis des automobilistes irrespectueux du code de la route.



Agenda vie associative

Mercredi 31 mai – 20h30 : Soirée conférence organisée par l'Aquarium Club du Pays des Lacs à la Maison des Associations – REMERING LES PUTTELANGE

Dimanche 11 juin de 10h à 16h : Portes ouvertes de l'association Aquarium Club du Pays des Lacs à la Maison des Associations – REMERING LES PUTTELANGE

Dimanche 16 juillet de 6h à 16h : Vide grenier organisé par Le Foyer Rural Les Cordées et Fit-Mouv'

Samedi 10 juin à partir de 17h jusqu'à minuit : « La Musique en Fête » organisée par le Foyer Rural Les Cordées au multisports

Samedi 24 juin : Repas de la Communauté de Paroisses St Jean Baptiste des Etangs organisé par les Conseils de Fabrique du secteur au Foyer Socio-Educatif (FSE)

Dimanche 27 août : Fête des fruits organisée par le Syndicat des arboriculteurs Hilsprich – Rémering

Si vous souhaitez des informations plus précises, n'hésitez pas à contacter les membres de ces associations, les flyers de ces manifestations sont également disponibles en Mairie.

